

**Des voix:** Règlement!

**Une voix:** Asseyez-vous.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** J'aimerais que la Chambre aide l'Orateur à décider si, oui ou non, une question de privilège a été posée. Je n'ai pas pu encore entendre l'honorable député terminer sa première phrase. Je ferai de mon mieux, dans le cadre des pouvoirs qui m'ont été conférés, pour le limiter à sa question de privilège, mais j'aimerais d'abord qu'on lui laisse l'occasion de la poser.

**M. Pouliot:** Merci, monsieur. Vous agissez en conformité des meilleures traditions britanniques que vous et moi connaissons bien, mais qu'ignorent des gens très importants. Monsieur l'Orateur, l'histoire est la science du passé et lorsqu'on veut évoquer des faits historiques, il faut nécessairement se référer au passé.

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** A l'ordre. Je regrette, mais je ne suis pas d'avis que l'évocation de faits historiques, ou même l'exactitude des arguments qui peuvent être exposés d'un côté ou de l'autre de la Chambre, constitue une question de privilège; je demanderais donc au chef de l'opposition de poursuivre ses observations.

**M. Pouliot:** Non, monsieur, je vous demande pardon. Je pose la question de privilège et je m'explique. Ce que je veux dire, monsieur,...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** J'ai fourni à l'honorable député deux occasions d'énoncer sa question de privilège.

**M. Pouliot:** Je n'ai pas eu la chance de dire quoi que ce soit, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** A mon avis, les remarques de l'honorable député ne se rattachent pas à une question de privilège. Je demande donc au chef de l'opposition de poursuivre ses observations.

**M. Pouliot:** Eh bien, c'est très injuste.

**L'hon. M. Rowe:** Le député a lui-même été très injuste.

**L'hon. M. Drew:** Jamais, que je sache, l'honorable député de Témiscouata n'a allégué pendant que M. Bennett était ici les choses qu'il a alléguées hier. Jamais, que je sache, le député n'avait fait semblable allégation à l'endroit de l'un ou l'autre de ces deux personnes qu'il a nommées dans le discours dont j'ai cité un extrait cet après-midi.

**M. Pouliot:** Je l'ai dit ici, à la Chambre, de son vivant.

**L'hon. M. Rowe:** Non, vous ne l'avez pas dit. J'étais membre de la Chambre à l'époque et vous n'avez jamais dit cela. Vous aviez peur.

**M. Pouliot:** Vous n'étiez jamais ici.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**L'hon. M. Drew:** Je signale que Lord Bennett, premier ministre du Canada, a non seulement siégé ici en qualité de premier ministre, mais qu'il a occupé d'autres postes et qu'il a continué à remplir diverses charges jusqu'au moment de sa mort, en 1947. Le sénateur McRae était membre de l'autre Chambre du Parlement jusqu'en 1946, année de sa mort. Il est extrêmement tard pour faire des allégations de ce genre. A ce propos cependant, il faut se rappeler autre chose. Il y a à peine quelques jours, on nous signalait à quel point il importe, en ces jours difficiles où notre régime démocratique est en jeu, de sauvegarder dans tout ce que nous faisons le respect de nos institutions. C'est le langage que le premier ministre, alors au milieu de nous, a tenu à la Chambre au sujet de certains problèmes. Il a signalé avec quel soin nous devons veiller à ne rien faire qui portât atteinte à la réputation des membres de la Chambre, à la dignité du Parlement ou à la manière dont sont conduits les travaux des deux chambres du Parlement.

Voici qu'on déclare que deux hommes, membres du Parlement, siégeant chacun dans une des deux chambres et faisant alors partie du Parlement du Canada auraient joué sur le sentiment populaire, créé la crainte en parlant de chômage et auraient ainsi influé sur le marché des valeurs à leur propre avantage personnel. Il y a un endroit où des énoncés de ce genre ont été formulés du vivant de ces deux disparus. Ils l'ont été par des communistes en 1930. Les communistes ont ainsi porté atteinte à la réputation d'intégrité de celui qui était alors chef de l'opposition et qui a été plus tard premier ministre du Canada. Ils ont fait ces déclarations contre le sénateur McRae. On ne s'attend de leur part à aucun respect de la vérité. Surtout, n'étant pas membres de la Chambre, ils ne se sentaient pas directement responsables de ce qui se passe ici.

J'ai déjà exprimé mes regrets de ce que, lorsque l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot),—avec qui j'ai eu des relations si cordiales et dont la personnalité sympathique excuse parfois les inconspicuités,—a posé la question de privilège au début de la séance de cet après-midi, il n'ait pas demandé de faire rayer du compte rendu ces paroles blessantes plutôt que de chercher à justifier ces remarques fausses et inconvenantes.